

Mémoire présenté dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue du budget de 2019

Présenté par : Tilray Inc.



Recommandations

Recommandation 1 : Que le gouvernement fédéral souscrive pleinement à la recherche et aux produits de cannabis médical à titre de science de la vie et qu'il mette en œuvre une stratégie d'exportation graduelle à cet égard.

Recommandation 2 : Que le gouvernement reporte la proposition de recouvrement des coûts du cannabis consommé par des adultes à des fins médicales et récréatives pendant au moins deux ans jusqu'à ce que le secteur juridique ait eu le temps de repousser le marché noir.

Recommandation 3 : Que le gouvernement annule la taxe et élimine la taxe d'accise exigées sur le cannabis médical.



Tilray Inc. a le plaisir de présenter ses recommandations au Comité permanent des finances de la Chambre des communes en vue des consultations prébudgétaires fédérales de 2019.

Tilray Inc. est un cultivateur de cannabis verticalement intégré et autorisé par le gouvernement fédéral, ainsi qu'un transformateur et distributeur de cannabis à usage médical et récréatif. Grâce à une combinaison d'acquisitions, d'investissements et d'incubation, nous constituons un portefeuille de marques mondiales pour orienter, légitimiser et définir l'avenir du cannabis. Nous établissons une chaîne d'approvisionnement et un réseau de distribution multinationaux afin de miser sur le marché mondial du cannabis médical et sur le marché de consommation par des adultes prévu au Canada.

Nous avons des bureaux à Seattle, Nanaimo, Toronto, Berlin et Sydney, des installations de culture autorisées en Colombie-Britannique, en Ontario et au Portugal, de même qu'une nouvelle installation de fabrication en cours de construction en Ontario, au Canada. Une fois que nous aurons terminé l'aménagement initial des installations de production supplémentaires et que nous aurons obtenu les modifications nécessaires de nos permis afin de produire du cannabis et de l'huile de cannabis dans ces installations, nous croyons que notre superficie totale de production dans l'ensemble de nos installations mondiales s'élèvera à environ 912 000 pieds carrés d'ici la fin de 2018. Nous pensons que l'aménagement maximal possible des parcelles que nous possédons actuellement s'étendrait sur 3,8 millions de pieds carrés.

Notre marque thérapeutique. La marque Tilray, dont le siège social est situé à Nanaimo, est conçue pour cibler le marché médical mondial en offrant un large éventail de produits de cannabinoïdes et de cannabis médical de grande qualité. Nous offrons nos produits aux patients, aux médecins, aux pharmaciens, aux gouvernements, aux hôpitaux et aux chercheurs à des fins commerciales, pour des raisons humanitaires et pour la recherche clinique. Nous sommes d'avis que les patients choisissent Tilray parce que c'est une marque d'une grande rigueur scientifique, reconnue pour offrir des produits de qualité médicale purs, exacts et prévisibles.

Nos marques destinées à la consommation par des adultes. En prévision de la légalisation de la consommation par des adultes au Canada, Tilray Inc. s'est assurée d'obtenir les droits exclusifs d'une filiale en propriété exclusive de Privateer Holdings afin de produire et de distribuer un large portefeuille composé de certains produits et marques destinés à la consommation par des adultes au Canada. Le gouvernement du Canada ne nous a pas accordé le droit exclusif de produire et distribuer une catégorie de produits de cannabis. La convention de licence de marque comprend les droits liés aux marques reconnues et la préparation de produits brevetés pour un large éventail de produits. Outre concéder des licences pour certaines marques destinées à la consommation par des adultes grâce à la propriété exclusive de Privateer Holdings, nous sommes en voie de développer de nouvelles marques pour le marché destiné à la consommation par des adultes au Canada, qui appartiendra exclusivement à Tilray Inc. Quand la légalisation entrera en vigueur en octobre, nous comptons produire et distribuer ces marques et produits aux consommateurs canadiens par l'entremise de High Park Holdings Ltd., ou High Park, situé dans le canton d'Enniskillen (Ontario), notre filiale en propriété exclusive créée pour servir le marché imminent destiné à la consommation par des adultes au Canada.

Recommandation 1 : Que le gouvernement fédéral souscrive pleinement à la recherche et aux produits de cannabis médical à titre de science de la vie et qu'il mette en œuvre une stratégie d'exportation graduelle à cet égard.

Depuis l'entrée en vigueur du régime de réglementation de la marijuana à des fins médicales au Canada en 2001, des données probantes ont été accumulées dans le monde entier pour étayer l'efficacité du cannabis et des produits dérivés du cannabis dans le traitement d'une multitude de problèmes de santé. Selon l'Organisation des Nations Unies, chaque année, plus de 180 millions de personnes consomment du cannabis dans le monde. Ce rapport indique également que les consommateurs utilisent des médicaments à base de cannabis depuis des années, sous la supervision d'un médecin.



Les données laissent entendre que la consommation de cannabis, même sur le marché noir, a plus souvent pour but de se sentir bien plutôt que de se défoncer. Les consommateurs sont de plus en plus sensibilisés au cannabis et accordent plus d'importance aux avantages pour la santé que procurent les cannabinoïdes non psychoactifs présents dans les plants de cannabis (plus de 90 cannabinoïdes).

Selon une étude menée dernièrement auprès des consommateurs par la société d'études de marché Brightfield Group, 80 % des consommateurs ont mentionné que les produits de cannabis constituaient un traitement efficace de leur affection particulière et 42 % des consommateurs de produits de cannabis ont cessé d'utiliser des médicaments traditionnels pour le traitement de leur affection particulière. Actuellement, environ 85 essais cliniques et précliniques actifs sont réalisés sur des composés dérivés du cannabis dans le monde entier. Nous sommes d'avis que ce nombre continuera d'augmenter de façon exponentielle à mesure que la légalisation du cannabis médical continuera de gagner du terrain à l'échelle mondiale.

Même si le cannabis est encore lourdement réglementé, sa consommation à des fins médicales est maintenant autorisée au niveau national ou fédéral dans 28 pays. Le rythme des modifications réglementaires a été rapide sur toute la planète et plus de 24 pays ont instauré des réformes majeures de leurs lois sur la consommation de cannabis afin d'élargir la portée de la consommation autorisée depuis le début de 2015. Étant donné que de nombreux pays n'ont légalisé le cannabis médical que récemment et, dans bien des cas, uniquement selon des paramètres très restreints, nous nous attendons à une croissance considérable des produits de cannabis dans ces pays, à mesure que ces paramètres seront élargis et que l'adoption croîtra.

Parce qu'elle compte une population de plus de 500 millions d'habitants et l'économie régionale la plus importante au monde, nous nous attendons à ce que l'Union européenne devienne éventuellement le plus grand marché de cannabis médical. Cette situation devrait être attribuable à la disponibilité du cannabis médical dans les systèmes de santé subventionnés par le gouvernement. À l'heure actuelle, 10 des 28 pays de l'Union européenne ont autorisé la consommation de cannabis à des fins médicales et deux autres pays, le Danemark et le Luxembourg, ont autorisé des projets pilotes pluriannuels avant l'autorisation permanente. Certains de ces pays n'autorisent que l'importation de petites quantités de cannabis pour la consommation des patients, tandis que d'autres, comme la République tchèque, l'Italie et les Pays-Bas, ont élaboré des règlements régissant la culture limitée au marché intérieur pour la consommation à des fins médicales. Nous nous attendons à ce que le marché européen affiche une croissance à mesure que les programmes médicaux établis seront élargis, que l'adoption par les médecins et les patients s'accroîtra et que plus de pays instaureront des programmes médicaux. Prohibition Partners prévoit un marché médical annuel du cannabis de 36 milliards d'euros en Europe sur un marché pleinement légal et réglementé.

Même si le Canada et l'Union européenne représentent les possibilités à court terme les plus importantes pour la vente de cannabis à des fins médicales, de nombreux autres pays dans le monde légalisent aussi le cannabis médical à un rythme rapide. L'Australie, l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Chili, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud comptent parmi les pays qui ont légalisé le cannabis médical pour certains usages acceptés.

Le Canada a été le premier pays du G7 à autoriser la consommation de cannabis à des médicales au niveau fédéral. Nous sommes d'avis qu'il existe des débouchés considérables pour l'exportation de cannabis vers l'Union européenne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Amérique latine et l'Afrique, puisque de nombreux pays dans ces régions ont réglementé des programmes d'accès à des fins humanitaires ou légalisent la consommation de cannabis à des fins médicales, mais n'ont pas encore mis en œuvre la production intérieure à une échelle qui puisse répondre aux besoins de la population importante de ces pays. Par conséquent, nous sommes d'avis que les producteurs autorisés au Canada seront bien placés pour devenir des chefs de file sur les marchés mondiaux du cannabis médical où



l'importation de cannabis destiné à la consommation à des fins médicales est également autorisée en vertu des lois fédérales, provinciales ou d'État applicables, en raison de l'expérience de la culture, de la transformation, de la R-D et des activités que ces producteurs autorisés ont acquise.

Pour comprendre toute l'ampleur de la demande mondiale et des possibilités d'exportations canadiennes de cannabis médical, il faut effectuer une analyse approfondie et constante des progrès liés aux grandes questions touchant l'évaluation des débouchés commerciaux internationaux sur chacun des marchés émergents. Nous envisageons le débouché mondial de façon stabilisée, une fois que les cadres de réglementation et de distribution seront pleinement déployés dans chacun des pays. Nous avançons de façon prudente qu'à l'échelle mondiale, le cannabis médical pourrait représenter une occasion de 22 milliards de dollars américains d'offrir des services à environ 18 millions de patients.

Recommandation 2 : Que le gouvernement reporte la proposition de recouvrement des coûts du cannabis consommé par des adultes à des fins médicales et récréatives pendant au moins deux ans jusqu'à ce que le secteur juridique ait eu le temps de repousser le marché noir.

Tilray est d'avis que l'imposition proposée d'une nouvelle taxe de 2,3 % sur les revenus bruts au début de la légalisation nuira à la capacité des producteurs autorisés de lutter contre le marché illégal.

Par ailleurs, le gouvernement propose cette taxe de recouvrement des coûts après la signature des conventions d'approvisionnement provinciales et territoriales : l'imposition rétroactive d'une taxe modifie maintenant de fond en comble l'économie du marché avant même sa création. Autrement dit, elle est injuste et crée un environnement toxique pour les investissements.

Cette taxe régressive sera imposée sur tous les revenus, y compris ceux des entreprises qui n'ont pas encore atteint le seuil de rentabilité, ce qui fera accroître les pressions sur les producteurs à un moment où ils en ont le moins les moyens. En fait, cela risque d'avoir une grave incidence sur les producteurs qui cherchent à pénétrer le marché. Nous croyons que le report de deux ans, à tout le moins, est justifié pour permettre aux producteurs autorisés de soutenir plus facilement la concurrence du marché noir. Après l'échéancier de deux ans, le gouvernement devrait réexaminer la proposition de recouvrement des coûts au moyen de données sur le marché vérifiables, et non spéculatives. La réglementation du cannabis n'a pas pour but de créer un nouveau marché. Elle cherche à convertir un marché illégal en un marché qui soit légal. Cette nouvelle taxe, qui sera transférée aux consommateurs à un moment donné, sera une bénédiction pour le marché noir.

L'industrie n'est pas contre le fait de payer sa juste part. Toutefois, la situation va bien plus loin et pourrait très bien mener à l'échec du système légal du cannabis à ses balbutiements.

Recommandation 3 : Que le gouvernement annule la taxe et élimine la taxe d'accise exigées sur le cannabis médical.

Selon l'expérience de Tilray, le coût constitue un obstacle pour de nombreux patients qui consomment du cannabis à des fins médicales : il dissuade les patients d'entrer sur le marché légal ou d'y participer pleinement, alors qu'il existe une option moins chère sur le marché noir. Tout spécialement, nos données sur les patients démontrent qu'en 2015, au total, 42 % des répondants à un sondage auprès des patients de Tilray avaient accès à du cannabis non réglementé auprès d'une source d'approvisionnement illégale. De plus, selon un sondage d'Environics mené en janvier 2018, six Canadiens sur dix préféraient que le cannabis médical soit traité comme tous les autres médicaments d'ordonnance et non assujetti à une taxe (62 % étaient quelque peu ou fortement en faveur), alors que seulement deux sur dix appuyaient le modèle de taxation du cannabis médical proposé par le gouvernement fédéral.



Comme nous l'avons mentionné l'an dernier, nous nous opposons fermement à une politique qui impose un fardeau indu aux patients qui consomment du cannabis à des médicales et qui incite involontairement ces patients à opter pour un produit moins cher, et bien moins sécuritaire, sur le marché noir. Les gouvernements doivent prendre des mesures pour inciter les patients à s'inscrire auprès de Santé Canada, comme l'exige le *RACFM*.

Par conséquent, Tilray recommande que le gouvernement fédéral élimine la partie fédérale de la TVH, ou de la TPS, selon le cas, qui est exigée sur le cannabis médical vendu par des fournisseurs autorisés par le gouvernement fédéral et qu'il accorde au cannabis médical le même statut fiscal que les médicaments d'ordonnance. Nous croyons que cette mesure permettrait aux patients autorisés d'avoir plus facilement accès à un traitement bien nécessaire, tout en démontrant le leadership du gouvernement fédéral dans le domaine du cannabis médical. Nous recommandons également que le gouvernement fédéral abroge la taxe d'accise d'un dollar par gramme sur le cannabis médical parce qu'elle pénalise injustement les patients. Par ailleurs, nous sommes d'avis que l'imposition d'une taxe d'accise stigmatise encore plus cette option de traitement en imposant ce qui est, essentiellement, une taxe sur le vice.

Au début de 2018, 296 702 patients canadiens étaient autorisés à acheter du cannabis médical. Étant donné le nombre de patients à l'échelle nationale et en supposant un taux de croissance annuel des patients de 40 % en 2019 et 2020, ainsi qu'un taux de croissance de 20 % en 2021, Tilray est d'avis que le coût pour le Canada de l'élimination de la TVH ou de la TPS sur le cannabis médical s'élèverait à environ 42 755 869 \$ en 2019, 59 857 398 \$ en 2020 et 71 828 877 \$ en 2021. Nos estimations reposent sur une dose moyenne de 30 g, dont le prix unitaire moyen est de 10,20 \$. Cette estimation signifie que les patients paient, en moyenne, environ 1 458,60 \$ par année pour du cannabis médical avant impôt ou 1 561,53 \$ quand on ajoute la TVH/TPS et la taxe d'accise.



Nombre de patients				
	2018	2019	2020	2021
Nombre estimatif de patients qui consomment du cannabis médical au Canada	296 702	415 382	581 535	697 842
Achats de doses				
Tenats de doses		Dose moyenne	Prix unitaire moyen	Montant annuel total moyen (avant taxe)
Dose individuelle moyenne achetée par patient		30 g	10,20 \$	1 458,60 \$
TVH/TPS (5 %)				
1 (11) 110 (0 /0)		Taxe moyenne payée par année		
Taxe d'accise estimative		30 \$		
Montant de la TVH/TPS fédérale moyenne annuelle totale, fondé sur ce qui précède, payé par les patients qui consomment du cannabis médical		72,93 \$		
Coût estimatif de l'élimination de la TVH/TPS et de la taxe d'accise fédérales sur le cannabis médical		42 755 269 \$	59 857 398 \$	71 828 877 \$